

## Postulat

### **Sécurité au Chemin des Terreaux - Demande d'interdire la circulation aux camions, services publics et livraisons autorisés**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais commencer mon intervention en revenant sur le compte-rendu des « compteurs à tubes » installés sur le territoire communal entre le 15 et le 22 septembre 2023. Nous pouvons lire qu'au Chemin des Terreaux il y a eu 18'885 passages. Ce chiffre me fait frémir ! Ce relevé reflète bien la réalité du terrain ; pour compléter le tableau il faut cependant y ajouter le bruit, l'odeur des gaz d'échappement et la tension palpable lorsqu'on se prépare à traverser la chaussée.

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024, la Municipalité nous a informés que la stratégie globale de modération du trafic de la commune a été approuvée par la Municipalité et envoyée au Canton pour validation. C'est une très bonne nouvelle et je tiens à remercier nos Municipaux pour leurs démarches.

Mais voilà, concrètement, la situation au Chemin des Terreaux reste problématique, voire dangereuse au niveau du trafic routier. Je ne vous apprend rien !

Je sais qu'il faut également attendre la création du barreau de Fontany qui permettra une déviation totale des véhicules en périphérie de Romanel (cf. Préavis municipal no 30/2023, page 5). Soit.

Mais en attendant ?

Justement, selon moi, on ne peut plus attendre ! Raison pour laquelle, je viens partager ma suggestion : **Je demande d'interdire la circulation aux camions sur le Chemin des Terreaux, services publics et livraisons autorisés (comme au Chemin de la Judée).**

Si l'on supprime le passage de tous les camions en transit au Chemin des Terreaux, je suis persuadée que la sécurité s'en verrait déjà substantiellement améliorée. Cette proposition se positionne en parallèle de la future mise en place d'une modération du trafic ; elle n'interfère en rien avec l'élaboration des mesures prévues par la Municipalité. Bien au contraire, elle vient les compléter et pourrait être pérenne.

Mais, me direz-vous, où vont donc passer les semi-remorques ?

Selon moi, les routes de la Blécherette et de Neuchâtel peuvent tout à fait supporter les poids lourds en transit.

Pour appuyer ma demande, je me permets de vous exposer une brève mise en situation (toute ressemblance avec la réalité n'étant pas fortuite !):

Prenons, par exemple, un semi-remorque arrivant de Pologne avec 1'407 km au compteur sera-t-il plus dérangé en se retrouvant « perdu » au milieu des habitations, se demandant pourquoi son GPS l'a aiguillé dans cette zone fort habitée ou en parcourant quelques centaines de mètres de plus sur une route nettement plus appropriée au gabarit de son véhicule? Je vous laisse à votre propre appréciation...

Mon postulat propose une solution au niveau communal, le Chemin des Terreaux en faisant partie, ce qui me paraît être la plus réaliste et la plus rapidement réalisable. Ce qui compte pour moi, c'est de trouver une première mesure immédiate, la plus simple possible, sans contrecarrer les nombreuses démarches déjà en cours. Et comme le dit si bien le proverbe: « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

**Pour conclure, je demande aux membres de la Municipalité d'étudier l'opportunité d'interdire la circulation aux camions, services publics et livraisons autorisés, sur le Chemin des Terreaux.**

Je vous remercie de votre attention.

Romanel-sur-Lausanne, le 16 février 2025

Hosea Jean-Claude

*Hosea*

Rudolf Knetsch  
*Knetsch*

*E. Gervais*

Evelyne Gervais

*Philippe*  
Philippe

*Nathan*  
Nathan Vannay

*Olivier Bovey*  
Olivier Bovey

*Philippe*  
Philippe  
P.

*Gabriel Ruciatto*  
Gabriel Ruciatto

*Christian Bovey*  
Christian Bovey

*Romain Birbaum*  
Romain Birbaum

*Norand A.*  
Norand A.